



Un Plan Vert pour la Ville de Rivière-Rouge

*Adopté lors de la séance du Conseil municipal du 5
décembre 2011*

Table des matières

- ❖ Pourquoi un Plan Vert ?
 - *Sa mission*
 - *Ses orientations générales*
- ❖ Gestion municipale interne
- ❖ Lutte contre le changement climatique
- ❖ Gestion du patrimoine naturel
- ❖ Gestion des déchets
- ❖ Gestion de l'eau
- ❖ Gestion des sols

Pourquoi un Plan Vert ?

La Ville de Rivière-Rouge a pour mission d'organiser le territoire, de fournir des services à sa communauté et de promouvoir son développement économique et social en harmonie avec les lois et les règlements québécois et canadiens. Par son intervention en matière environnementale, elle souhaite améliorer la qualité de vie de ses citoyens, maintenir un environnement de qualité et assurer un développement durable.

C'est pourquoi aujourd'hui, la Ville de Rivière-Rouge se lance dans la mise en place de son Plan Vert.

Le Plan Vert est un outil de planification territoriale développé dans de plus en plus de municipalités. À terme, le Plan Vert a pour but de réduire l'impact de la Ville sur son environnement. Après l'étude synthétique des actions déjà réalisées, il propose un plan d'actions concrètes accompagné d'un échéancier.

Les actions décrites par thématique guideront la municipalité dans ses efforts de protection de ses espaces naturels et de ses cours d'eau. Le plan permettra également de lutter contre le réchauffement climatique en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre. Les besoins futurs de la Ville en matière d'énergie et de transport en commun seront à l'étude tout comme sa politique d'achat.

Il a été rédigé de façon à permettre aux élus municipaux, à l'administration municipale et aux citoyens de passer rapidement à l'action sur les questions environnementales et de suivre les progrès de la mise en œuvre du plan.

Il est temps d'agir !

Sa mission

Par son intervention en matière environnementale, la Ville de Rivière-Rouge veut offrir un environnement de qualité et assurer le mieux-être de ses citoyens actuels et futurs. Elle vise à promouvoir auprès de ses citoyens de meilleures pratiques environnementales et à mettre en place des mécanismes de protection, de restauration et de mise en valeur de l'environnement.

Les orientations générales

- Être un modèle en matière de politique environnementale territoriale
- Encadrer les actions municipales dans une perspective de développement durable
- Sensibiliser et mobiliser les citoyens à participer activement à la protection de l'environnement
- Donner une visibilité à toutes les actions environnementales de la Ville

A. Gestion municipale interne

Enjeu

Une municipalité peut réduire les incidences sur l'environnement en gérant ses opérations, ses achats et ses installations selon les principes du développement durable. L'adoption de meilleures pratiques de gestion environnementale tend à favoriser une réduction des coûts opérationnels à long terme en plus d'être responsable. En outre, les municipalités qui choisissent d'être proactives vis-à-vis l'environnement deviennent des modèles pour les citoyens et favorisent le développement d'une économie durable.

L'atteinte des objectifs et la réalisation des différentes mesures proposées dans le Plan Vert et encore plus dans la thématique « Gestion municipale interne » nécessitent la mobilisation et l'engagement de toutes et tous, citoyens, employés et élus municipaux.

Plan d'actions

	Réalisé	En cours	À venir
Mettre en œuvre la politique environnementale			
• Faire valider le Plan Vert au Conseil municipal	✓		
• Associer les citoyens, les organismes communautaires, élus et employés municipaux à la réalisation des objectifs du Plan Vert		✓	
• Diffuser les principes de la politique environnementale auprès des élus, des employés municipaux et des citoyens			✓
• Réaliser un bilan annuel de l'état d'avancement du Plan Vert et le diffuser annuellement aux élus, aux employés municipaux et aux citoyens			✓
Améliorer la performance environnementale de la Ville de Rivière-Rouge			
• Implanter un programme de récupération des matières recyclables et de valorisation des	✓		

matières putrescibles dans les locaux municipaux			
• Réduire les émissions de gaz à effet de serre émises par la Ville			✓
• Réduire la consommation de papier		✓	✓
• Favoriser l'achat de produits éco-responsables, locaux ou réalisés à partir de matières recyclées	✓		

Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux

• Rénover l'aréna afin d'en faire un bâtiment labellisé « Leadership in Energy and Environmental (LEED) »		✓	
• Inciter à la réduction du gaspillage d'énergie		✓	✓

Sensibiliser et impliquer les acteurs locaux dans la prise en compte des enjeux environnementaux

• Mettre en place un dispositif de « taxe verte »	✓		
• Diffuser des informations environnementales dans le bulletin municipal	✓	✓	
• Organiser annuellement une Journée Verte	✓		
• Créer un Comité consultatif en environnement			✓
• Inciter et valoriser l'engagement environnemental des commerçants			✓
• Mettre en place un programme de reconnaissance pour les citoyens éco-responsables			✓
• Réaliser un porte-à-porte de sensibilisation aux gestes éco-responsables			✓

Zoom Action

Test sur l'éco-responsabilité « Suis-je un éco-citoyen ? »

La Ville de Rivière-Rouge souhaite inciter la population à s'engager dans le Plan Vert et donc à respecter l'environnement. Un test intitulé « Suis-je un éco-citoyen ? » permet aux citoyens le désirant de tester leur « éco-responsabilité ». Disponible aux différents services municipaux, chacun pourra faire le point sur les gestes éco-responsables qu'il réalise et s'engager à en effectuer d'autres. Les thématiques sont larges : économie d'eau, gestion des déchets, réduction de la consommation d'énergie, etc.



B. Lutte contre le changement climatique

Enjeu

L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, attribuable en très grande partie aux activités humaines, amplifie l'effet de serre naturel et constitue la cause principale de la hausse des températures observées dans le monde

depuis le début du XX^e siècle. L'augmentation des émissions de GES affecte la plupart des variables climatiques, comme les précipitations et les vents.

Il est donc crucial de réduire les émissions de GES pour éviter d'amplifier ce phénomène. C'est pourquoi les collectivités territoriales doivent dès maintenant agir de manière stratégique en modifiant notamment certaines politiques et pratiques locales. À terme, s'adapter aux changements climatiques permettra aux administrations municipales d'économiser temps et argent, d'améliorer les conditions de vie de leurs citoyens et de les protéger des impacts liés au climat présent et futur.

Plan d'actions

	Réalisé	En cours	À venir
Développer le transport alternatif			
<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'utilisation de la marche, du vélo et des transports alternatifs auprès de la population (ex : autobus, navette...) 			✓
<ul style="list-style-type: none"> Aménager un réseau cyclable reliant les principaux pôles du centre-ville (scolaire, communautaire, commercial, résidentiel) 			✓
<ul style="list-style-type: none"> Aménager un réseau cyclable reliant le secteur Sainte-Véronique au centre-ville 			✓
<ul style="list-style-type: none"> Installer des supports à vélo supplémentaires aux endroits stratégiques de la ville 			✓
<ul style="list-style-type: none"> Planifier des aménagements routiers qui tiennent en compte les besoins des vélos, piétons et VTT 			✓
Réduire les émissions de gaz à effet de serre émises par la Ville			
<ul style="list-style-type: none"> Adopter une directive visant à ce que les employés municipaux conducteurs de véhicules ne laissent pas fonctionner leurs moteurs inutilement 	✓		
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un inventaire exhaustif de toutes les émissions de gaz produites par la Ville afin de réaliser un programme d'actions de réduction 		✓	
Développer l'efficacité énergétique des bâtiments privés			
<ul style="list-style-type: none"> Faire la promotion du programme Ecolonogis et Rénoclimat (ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec) 	✓	✓	

Zoom Action

Inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la Ville et programme d'actions pour leur réduction

La Ville de Rivière-Rouge souhaite réduire sa contribution au réchauffement climatique. Pour cela, elle a mandaté une firme d'ingénierie pour réaliser son Bilan Carbone. Suite à la définition de son profil d'émetteur de gaz à effet de serre, un programme adapté d'actions concrètes sera mis en place.

C. Gestion du patrimoine naturel

Enjeu

Que ce soit par le développement des espaces verts, de la foresterie urbaine, de la protection de nos milieux naturels ou par l'adoption de nouvelles méthodes de développement, la Ville de Rivière-Rouge veut préserver cette richesse que constitue son territoire.

« L'espace territorial vert » est le capital naturel d'une ville. Il comprend le couvert végétal et forestier (les plantes et les arbres), les cours d'eau et les milieux humides (marais), les terres agricoles, les parcs et les espaces naturels ainsi que les eaux souterraines. Toutes ces composantes naturelles contribuent au caractère mais également au bon fonctionnement d'une ville et d'une région, ainsi qu'au bien-être de ses citoyens. Par exemple, les arbres jouent aussi un rôle écologique et esthétique remarquable dans une ville. En plus de créer une atmosphère distinctive et attrayante, les arbres plantés le long des rues, des trottoirs et des sentiers filtrent les bruits et la pollution des voitures.

Plan d'actions

	Réalisé	En cours	À venir
Assurer le développement durable de la forêt			
<ul style="list-style-type: none"> Protéger, mettre en valeur et s'assurer d'une cohabitation harmonieuse des usages de la forêt (exploitation forestière, villégiature...) 			✓
<ul style="list-style-type: none"> Développer une stratégie forestière adaptée aux réalités socio-économiques de la Ville et de la région 			✓
<ul style="list-style-type: none"> Obtenir la labellisation « Parc régional du réservoir Kiamika » 		✓	
Protéger et mettre en valeur les habitats fauniques du territoire concernant :			
<ul style="list-style-type: none"> Les aires d'hivernation du cerf de Virginie 		✓	✓
<ul style="list-style-type: none"> Les frayères 		✓	✓
Protéger les lacs et cours d'eau			
<ul style="list-style-type: none"> Réduire la pollution des lacs en réglementant le lavage des embarcations 	✓		
<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation à la protection et la régénération des bandes riveraines par le reboisement 		✓	✓
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en valeur les cours d'eau, les lacs et les secteurs d'intérêt écologique 			✓
Accroître les efforts de plantation d'arbres en milieu urbain et rural			
<ul style="list-style-type: none"> Reboiser le centre-ville et le noyau villageois de Rivière-Rouge 			✓
<ul style="list-style-type: none"> Reboiser la plage municipale avec des arbres adaptés 			✓

	Réalisé	En cours	À venir
<ul style="list-style-type: none"> Distribuer des plants d'arbre à la population dans le cadre de la Journée de l'Arbre 	✓	✓	
<ul style="list-style-type: none"> Organiser une démonstration d'une plantation d'arbres adaptés aux bandes riveraines lors de la Journée de l'Arbre 	✓		
Réduire les impacts générés par les sites d'extraction et autres activités contraignantes			
<ul style="list-style-type: none"> Définir la localisation des sites d'extraction et autres activités contraignantes et s'assurer du respect des normes 		✓	✓
<ul style="list-style-type: none"> Restreindre les aires d'exploitation de ces types d'activités 		✓	✓
<ul style="list-style-type: none"> Limiter les nouveaux développements résidentiels à proximité de ces types d'activités 		✓	✓
Protéger les activités agricoles			
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la protection du territoire et des activités agricoles dans le secteur agricole 			✓
Valoriser le territoire			
<ul style="list-style-type: none"> Adopter un règlement sur la protection des sommets et versants de montagne 	✓		
<ul style="list-style-type: none"> Participer activement à la mise en valeur du réservoir Kiamika 		✓	✓

Zoom Action

Mise en valeur du réservoir Kiamika

La Ville de Rivière-Rouge s'implique dans le développement régional du réservoir Kiamika depuis 2001 et officiellement depuis 2004 avec la création de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK). La SDRK désire une meilleure gestion du territoire afin de préserver son caractère naturel existant. Son projet respecte les principes du développement durable et de la protection de l'environnement. La SDRK a défini six grandes orientations parmi lesquelles celle de « conservation et d'exploitation durable des ressources naturelles du parc ».

D. Gestion des déchets

Enjeu

L'évolution des modes de consommation, de production et des habitudes alimentaires de notre société a conduit à une explosion de la quantité de déchets produits partout dans le monde. Aujourd'hui, la gestion des déchets représente un véritable enjeu pour les territoires, tant au niveau financier qu'environnemental. Les programmes de récupération des déchets et de recyclage résidentiel sont devenus la norme partout dans les pays industrialisés.

De plus, le contexte de Rivière-Rouge est particulier : la Ville possède sur son territoire le lieu d'enfouissement technique de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge qui regroupe aujourd'hui trente-cinq (35) municipalités.

Plan d'actions

	Réalisé	En cours	À venir
Assurer une gestion rigoureuse des matières résiduelles			
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre une charte et/ou intervention sur la réduction des matières destinées à l'enfouissement 			✓
Favoriser les principes des 3 RV (réduire à la source, réemployer, recycler et valoriser)			

<ul style="list-style-type: none"> Proposer des composteurs à moindre coût aux citoyens 	✓		
<ul style="list-style-type: none"> Récupérer les déchets particuliers afin de les valoriser (piles, cartouche d'encre, cellulaire, batterie, bonbonne de propane, peinture et contenant...) 	✓		
<ul style="list-style-type: none"> Installer des bacs à trois voies à la Gare, au terrain de jeux, à la plage municipale et au Village-relais 	✓		
<ul style="list-style-type: none"> Installer des bacs de recyclage sur la rue L'Annonciation et sur le boulevard Fernand-Lafontaine 	✓	✓	✓
<ul style="list-style-type: none"> Inciter à la valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition 	✓		
<ul style="list-style-type: none"> Collecter les déchets de branches des citoyens et les valoriser 	✓		
Sensibiliser la population au principe des 3 RV			
<ul style="list-style-type: none"> Organiser annuellement un « Nettoie-t-on ! » 	✓		
<ul style="list-style-type: none"> Informar la population des mesures relatives au 3RV par l'intermédiaire du bulletin municipal 	✓		
<ul style="list-style-type: none"> Informar et inciter la population à recycler lors du porte-à-porte sur les gestes éco-responsables 			✓

Zoom Action

Collecte des déchets de branches de la population

Depuis 2011, la Ville de Rivière-Rouge propose à ses citoyens de déposer leurs déchets de branches aux garages municipaux des secteurs L'Annonciation et Sainte-Véronique. Ce service, disponible deux fois par année, permet à la population de se débarrasser de ses déchets verts de façon responsable : les déchets sont déchiquetés puis utilisés pour les aménagements paysagers de la Ville.

E. Gestion des eaux

Enjeu

Autrefois, l'eau parvenait à éliminer elle-même sa pollution par épuration naturelle. Aujourd'hui, soumise au développement urbain et à l'emploi massif de produits chimiques, l'eau est menacée d'asphyxie.

Les eaux usées sont une source significative de pollution dans nos villes. Elles proviennent de toutes sortes d'activités humaines qu'elles soient domestiques, industrielles ou agricoles. Par exemple, les eaux de ruissellement captées par les puisards le long des rues reçoivent tout ce qui a été déposé sur le sol par l'activité urbaine : engrais, détergents, retombées atmosphériques, déchets solides, résidus de la circulation automobile, particules de l'usure des surfaces asphaltées, abrasifs, fondants chimiques, etc. Le système d'égout municipal de même que les fosses septiques défectueuses sont également d'importantes sources de polluants aquatiques. Pour protéger les lacs et cours d'eau de Rivière-Rouge, il est nécessaire de traiter les eaux usées municipales sur l'ensemble du territoire et de minimiser les sources de pollution agricoles et urbaines.

Plan d'actions

	Réalisé	En cours	À venir
Accéder à l'eau potable pour tous les citoyens			
<ul style="list-style-type: none">Accès contrôlé à un point d'eau potable pour les résidents non desservis par l'aqueduc	✓		
Protéger la qualité de l'eau			
<ul style="list-style-type: none">Adopter des dispositions sur la protection des prises d'eau potable publiques (actuelles et futures)		✓	✓
<ul style="list-style-type: none">Rincer annuellement le réseau d'eau potable	✓		
<ul style="list-style-type: none">Interdire l'utilisation et l'application de pesticides ou de fertilisants sur l'ensemble du territoire	✓		
<ul style="list-style-type: none">Contrôler le suivi de la loi provinciale concernant les fosses septiques « <i>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées</i> » (Q-2, r.22)		✓	
<ul style="list-style-type: none">Inciter financièrement les citoyens à remplacer leur ancien système sanitaire par une installation conforme	✓		
Favoriser une consommation responsable de l'eau potable			
<ul style="list-style-type: none">Sensibiliser et informer la population sur la protection et l'utilisation de l'eau potable			✓
<ul style="list-style-type: none">Distribuer des récupérateurs d'eau de pluie	✓		
<ul style="list-style-type: none">Inciter financièrement la population à installer des toilettes à faible débit	✓		
<ul style="list-style-type: none">Installer des équipements sanitaires visant à réduire la consommation d'eau potable au sein des bâtiments municipaux			✓

Zoom Action

Distribution des récupérateurs d'eau

En 2010, la Ville de Rivière-Rouge a distribué gratuitement des récupérateurs d'eau grâce au financement de la Fondation pour l'environnement de la MRC d'Antoine-Labelle. En 2011, soixante-quinze (75) récupérateurs d'eau de pluie ont été offerts contre une contribution citoyenne de 20,00 \$, et ceci, grâce à la contribution du Fonds Eco IGA et du Jour de la Terre. Devant le succès renouvelé de ce service, il sera reconduit pour l'année 2012.

F. Gestion du sol

Enjeu

Le sol est la couche supérieure de la croûte terrestre. Le sol remplit une multitude de fonctions environnementales essentielles à la vie comme le stockage et l'épuration de l'eau ou la rétention des polluants. Aujourd'hui, alors qu'il s'agit d'une ressource non renouvelable (taux de dégradation potentiellement rapide), il est soumis à des menaces de plus en plus nombreuses, provenant des activités humaines, entre autres : érosion, contamination, réduction de la biodiversité... C'est pourquoi, il est nécessaire pour la Ville de Rivière-Rouge d'agir pour prévenir la pollution des sols et les gérer durablement.

Plan d'actions

	Réalisé	En cours	À venir
Appliquer des pratiques d'entretien écologiques des espaces verts			
<ul style="list-style-type: none">Utiliser les déchets de branches dans les aménagements paysagers de la Ville		✓	
<ul style="list-style-type: none">Interdire l'utilisation et l'application de pesticides sur l'ensemble du territoire	✓		
<ul style="list-style-type: none">Prioriser l'utilisation de compost au détriment des engrais traditionnels	✓		
Réduire les impacts générés par les sites d'extraction et autres activités contraignantes			
<ul style="list-style-type: none">Définir la localisation des sites d'extraction et autres activités contraignantes et s'assurer du respect des normes		✓	✓
<ul style="list-style-type: none">Restreindre les aires d'exploitation de ces types d'activités		✓	✓
<ul style="list-style-type: none">Limiter les nouveaux développements résidentiels à proximité de ces types d'activités		✓	✓
Réduire les impacts de l'utilisation des abat-poussière			
<ul style="list-style-type: none">Utiliser des abat-poussière biodégradables	✓		

Zoom Action

Fertilisation au compost naturel

La Ville de Rivière-Rouge réduit au maximum la pollution de ses sols en utilisant du compost naturel pour fertiliser ses plates-bandes et autres plantations ornementales.